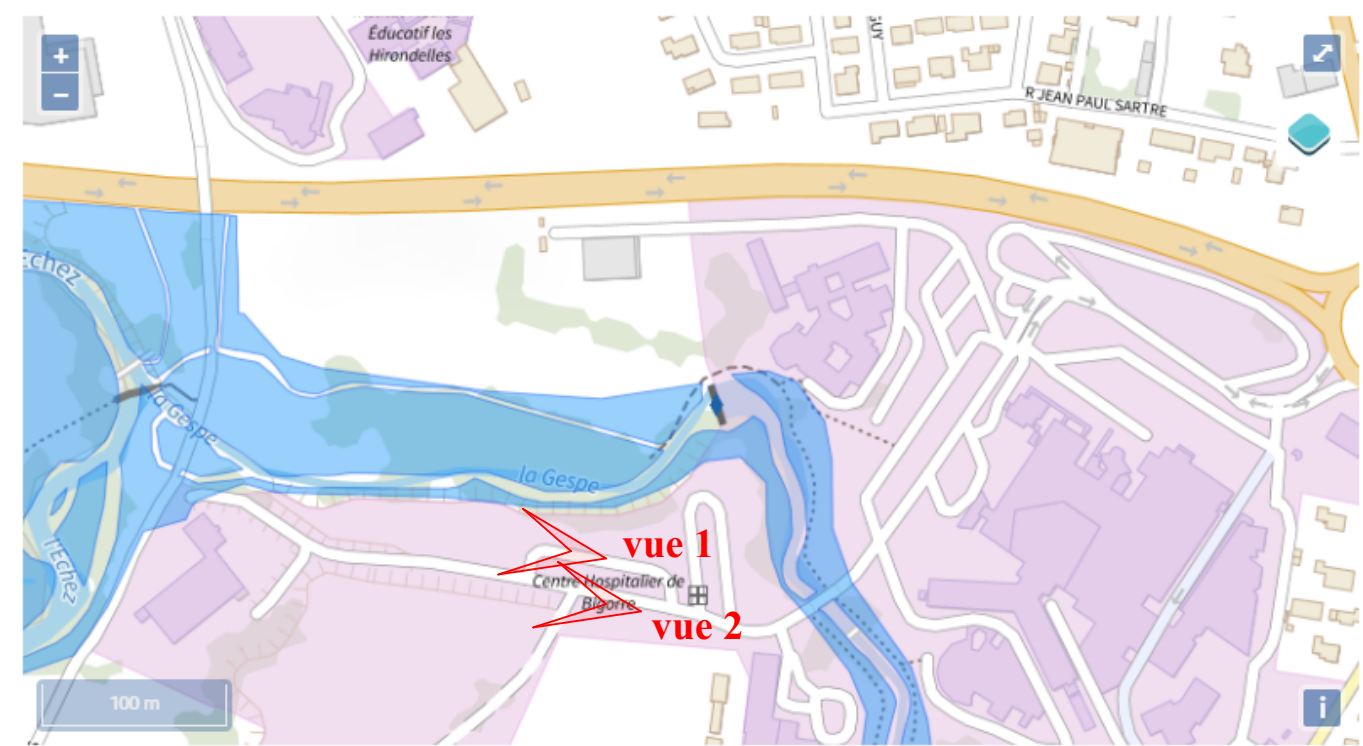




Périmètre des servitudes d'utilité publique d'un PPR



Légende :  Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

NOTICE

1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants :

L'hôpital de la Gespe se situe en entrée de Tarbes sur un terrain plat. Le parking concerné est situé sur la parcelle 000C1917, entre le bâtiment principal du centre hospitalier et celui de la blanchisserie. La Gespe est un cours d'eau qui serpente au Nord du terrain concerné. Le terrain concerné est situé en dehors du périmètre du PPR. Il est actuellement plat, défriché, sans présence d'arbre ou talus. Il fait déjà l'objet de stationnement "sauvage".

2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :

Les travaux d'aménagement prévoient l'extension d'un parking existant par son extrémité ouest. Il est destiné à l'accueil des visiteurs au sein du centre hospitalier Tarbes-Lourdes. L'extension sera réalisée en empiérement compacté perméable. Le terrassement de cette zone permettra la création de talus ponctuels pour délimiter la zone de stationnement. Un système d'éclairage extérieur et de vidéoprotection sera également mis en place. Deux places de stationnement répondront aux normes PMR. La signalétique répondra aux normes en vigueur.

1- vue sur la zone du futur aménagement, en direction de la blanchisserie



2- vue sur la zone du futur aménagement, en direction de la blanchisserie

